

RÉSOLUTION N° 452

**AFFECTATION DES RESSOURCES DU
PROGRAMME-BUDGET 2007**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.486(06), « Projet de Programme-budget pour l'exercice 2007 »,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule à l'article 8.b que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution d'approuver le Programme-budget biennal de l'Institut;

Que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.416(XIII-O/05) adoptée lors de sa Treizième réunion ordinaire, a approuvé le Programme-budget présenté pour l'année 2006 et l'affectation globale du montant de US\$30 000 000 (trente millions de dollars des États-Unis) au Fonds ordinaire pour l'année 2007;

Que le Conseil, par la résolution IICA/JIA/Res.416(XIII-O/05) adoptée lors de sa Treizième réunion ordinaire, a demandé au Directeur général qu'il soumette à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Vingt-sixième réunion ordinaire, une proposition d'affectation détaillée des fonds approuvés pour le Programme-budget 2007, qui soit conforme aux priorités du nouveau Plan à moyen terme de l'Institut pour 2006-2010;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme-budget 2007 à la considération du Comité exécutif pendant sa Vingt-sixième réunion ordinaire, sous une forme qui satisfait aux exigences en matière de structure et de contenu établies dans les règles en vigueur,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'affectation détaillée des ressources du Fonds ordinaire du Programme-budget 2007 de l'Institut, pour chacun des chapitres, priorités stratégiques, domaines

d'action et principaux objets de dépenses énumérés dans le document IICA/CE/Doc.486(06), dont le résumé par chapitre figure à l'« annexe unique » jointe à la présente résolution.

2. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme-budget 2007, sous réserve que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres de plus de 10 % et qu'il n'influe pas de façon substantielle sur les priorités approuvées.
3. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'affectation des ressources approuvées dans la présente résolution dans le cas où les recettes globales de l'exercice budgétaire 2007 seraient inférieures aux recettes estimées pour l'exercice susmentionné. Le Directeur général informera le Comité exécutif et le Conseil si cela doit se produire.
4. De demander au Directeur général de fournir l'information suivante aux États membres pendant le mois de janvier 2007 :
 - a) Une annexe contenant des renseignements complémentaires au sujet des objectifs, des résultats et des indicateurs.
 - b) Des textes brefs expliquant le contenu des différents postes figurant dans les tableaux qui contiennent des objets de dépenses comme les publications.
 - c) D'incorporer cette information supplémentaire dans les futurs programmes-budgets.

ANNEXE UNIQUE
PROGRAMME-BUDGET 2007
RÉSUMÉ PAR CHAPITRE
FONDS ORDINAIRE
(milliers de US\$)

| CHAPITRE | QUOTES-PARTS | RECETTES DIVERSES | TOTAL |
|--|---------------------|--------------------------|-----------------|
| CHAPITRE I : SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE | 24 693,4 | 2 789,6 | 27 483,1 |
| Priorités stratégiques | | | |
| Promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises | 6 182,7 | 644,2 | 6 827,0 |
| Promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural | 5 505,8 | 441,7 | 5 947,5 |
| Promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments | 5 329,3 | 626,6 | 5 955,9 |
| Renforcement des collectivités rurales dans une perspective territoriale | 4 748,2 | 684,4 | 5 432,7 |
| Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement | 2 927,4 | 392,7 | 3 320,1 |
| CHAPITRE II : FRAIS DE DIRECTION | 1 378,6 | 42,8 | 1 421,4 |
| Bureau du Directeur général | 643,0 | 0,0 | 643,0 |
| Direction de l'administration et des finances | 735,6 | 42,8 | 778,4 |
| CHAPITRE III : FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS ⁽¹⁾ | 1 095,5 | 0,0 | 1 095,5 |
| Organes de direction | 400,0 | 0,0 | 400,0 |
| Assurances | 320,0 | 0,0 | 320,0 |
| Pensions | 255,0 | 0,0 | 255,0 |
| Tribunal administratif de l'OEA | 25,0 | 0,0 | 25,0 |
| Vérification externe | 95,5 | 0,0 | 95,5 |

| | | | |
|-------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| TOTAL | 27 167,6 | 2 832,4 | 30 000,0 |
| (1) Quote-part de Cuba non comprise | | | |